

américain pour obtenir une caution de transit d'exportation (T&E) qui permettra aux marchandises de traverser le territoire américain. Cette caution sera annulée par les autorités américaines au point d'exportation du territoire américain, avant que les marchandises n'entrent au Mexique. Le courtier canadien envoie alors les documents nécessaires à la frontière mexicaine, avant que les marchandises n'y parviennent. On verra en détail de quels documents il s'agit à la section 6. Certains courtiers canadiens s'assurent que les documents sont bien arrivés à la frontière mexicaine avant que les marchandises ne quittent le Canada.

LE DÉDOUANEMENT À LA FRONTIÈRE MEXICAINE

Quand une expédition arrive à la frontière, elle devient la responsabilité du courtier mexicain en douanes. Si les marchandises arrivent par camion, un transitaire en prendra possession du côté américain de la frontière, le plus souvent à Laredo ou à Brownsville. Le courtier fait annuler la caution de transit et d'exportation (T&E) et calcule le montant des droits de douanes à payer. Les coûts peuvent à ce point comprendre les frais de déchargement du camion, en particulier pour les envois de détail. Le courtier avise l'importateur et procède au paiement des droits de douanes et des taxes. De façon idéale, ce paiement aura été préparé à l'avance. Le courtier ou l'importateur transfère les fonds aux douanes mexicaines, après quoi le courtier peut émettre le *pedimento aduanal* ou demande d'importation.

Si les marchandises comprennent des produits alimentaires ou agricoles, elles seront inspectées par les responsables du *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural, du côté américain de la frontière. Ils procéderont à une vérification des certificats de santé et phytosanitaires avant d'émettre officiellement un «certificate of import» qui doit être joint au *pedimento* avant le dédouanement. L'émission de ce certificat entraîne des frais additionnels.

Même si les tracteurs canadiens peuvent parcourir une faible distance en territoire mexicain, il est souvent plus simple de faire tracter la remorque par un tracteur mexicain réservé à cet usage qui lui fait franchir le pont à destination du Mexique. Le répartiteur du courtier rencontre le conducteur du tracteur au poste de douane mexicain et s'occupe du dédouanement à l'entrée au Mexique.

Environ un camion sur dix est choisi au hasard par ordinateur pour faire l'objet d'une inspection détaillée, ce qui nécessite le déchargement de la remorque.

Dans certains cas, la remorque canadienne est accrochée à un tracteur mexicain quand elle atteint le côté mexicain de la frontière. Certaines sociétés de camionnage n'autorisent pas leurs tracteurs à passer au Mexique et les marchandises sont alors déchargées et rechargées dans un camion mexicain. Les marchandises arrivant à la frontière sont le plus souvent dédouanées le jour suivant, mais, quand elles atteignent la frontière tôt le matin, il est possible de les dédouaner dans la même journée à condition que la documentation ait été préparée à l'avance.

Le traitement des expéditions par rail est comparable à celui de celles empruntant la route, si ce n'est que le matériel roulant américain peut maintenant entrer au Mexique et que, en général, les marchandises ne sont pas déchargées et rechargées. Les marchandises arrivant par voie maritime sont déchargées à un quai du gouvernement et conservées dans un entrepôt sous douane avant d'être libérées. Les expéditions par voie aérienne doivent d'abord être acheminées dans un entrepôt sous douane à l'aéroport, exploité normalement par le transporteur aérien ou par le courtier en douanes. Les formalités de dédouanement dans les entrepôts sous douane normaux ou aux aéroports sont par ailleurs comparables aux procédures appliquées dans le cas des camions.

CHOISIR UN COURTIER EN DOUANES

Quand on choisit un courtier en douanes, il faut s'informer auprès d'autres entreprises, se servir de ses contacts personnels si possible et prendre le temps de faire une évaluation détaillée. Il faut bien se documenter sur la fiabilité et la réputation du courtier. N'oubliez pas de faire des comparaisons sur les coûts et les services de plusieurs courtiers.

Questions à poser à un courtier en douanes :

- Depuis combien de temps le courtier est-il en affaires?
- Le courtier est-il spécialisé dans certains produits et/ou dans certaines méthodes d'expédition?
- De quelles ressources dispose-t-il pour le dédouanement et la livraison des marchandises?
- De quel genre d'installations matérielles dispose-t-il? A-t-il une zone sécuritaire pour les produits de grande valeur ou les produits dangereux?
- Les bureaux du courtier sont-ils situés dans les principaux ports d'entrée qui seront utilisés pour les marchandises en question?
- Quel type de systèmes et de procédures de sécurité a-t-il en place?
- Quelle couverture d'assurance a-t-il pour ses installations et ses activités?
- Quelle tenue de livres fait-il?
- La garantie du courtier peut-elle servir à fournir les cautions nécessaires?
- Quelles sont les conditions de paiement et financières en général?
- Qu'en est-il de la stabilité financière du courtier?
- Comment informe-t-il ses clients des retards dans la manutention et le dédouanement et fera-t-il des suggestions sur la façon d'éviter de tels retards?

Quand vous trouvez un bon courtier en douanes, soyez-y loyal et n'essayez pas de le contourner, même si ses services coûtent plus chers que de tout faire vous-même. Pensez à votre courtier comme un représentant ou un partenaire dans votre affaire. Il ne faut pas, par exemple, prendre contact directement avec un client si vous avez retenu les services d'un courtier en douanes.